

Châlons-en-Champagne, le 18 janvier 2024

Le Préfet de la Marne

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

**Arrêté préfectoral modificatif relatif à la
commission de contrôle de la commune
de BLANCS-COTEAUX**

VU le Code électoral, et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2023 portant renouvellement de la commission de contrôle de la commune de BLANCS-COTEAUX ;

VU la demande de modification formulée le 16 janvier 2024 par la commune de BLANCS-COTEAUX ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne :

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 22 mars 2023 est modifié comme suit :

La commission de contrôle de la commune de BLANCS-COTEAUX est composée comme suit :

- Conseiller municipal : Mme DOUBLET Christine
- Délégué de l'administration : M. LARVOR Christian et **M. LAROCHE Dominique (suppléant)**
- Délégué du Tribunal Judiciaire : Mme MAHAUT Christiane et **Mme CHAPLAIN Marie-Françoise (suppléante)**

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et le maire de la commune de BLANCS-COTEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'affichage d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il en existe un.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Raymond YEDDOU